

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/07

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Résiliation de la convention de subvention d'investissement à la maison de retraite publique du Châtelet-en-Brie géré par le Centre Hospitalier de Montereau-Fault-Yonne.

Le Centre Hospitalier de Montereau-Fault-Yonne est attributaire d'une subvention d'investissement du Département destinée à financer un programme de travaux d'humanisation portant sur les locaux de l'EHPAD du Châtelet-en-Brie. Suite à des aléas survenus dans l'exécution de ce programme, le versement de la subvention a été suspendu par le Département. Il convient de régler cette situation en prononçant la résiliation de la convention de subvention correspondante.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 0/03 en date du 20 mars 2008, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Général n° 4/04 en date du 24 octobre 2008 portant mise à jour de la politique du Département en matière de subventions d'investissement aux établissements sociaux et médico-sociaux,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prononcer la résiliation de la convention approuvée par le Conseil général du 5 mars 2004, attribuant une subvention départementale d'un montant total de 2 055 683 € à la Maison de retraite intercommunale du Châtelet en Brie pour le financement de la restructuration et de l'extension des locaux de cet établissement.

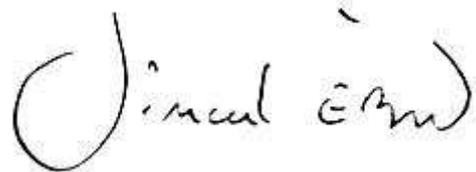
Cette résiliation est prononcée à l'encontre du Centre Hospitalier de Montereau Fault Yonne qui succède aux biens, droits et obligations de la Maison de retraite départementale du Châtelet en Brie, en vertu de l'arrêté conjoint Préfet/Président du Conseil Général du 27 août 2009 autorisant la fusion des deux établissements susvisés à l'intégration de la maison de retraite du Châtelet en Brie en tant que service du Centre Hospitalier de Montereau Fault Yonne doté d'un budget annexe.

La résiliation entraîne l'arrêt définitif de tout versement de la subvention ci-dessus par le Département.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département, la décision de résiliation de la convention susvisée.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ